

DOSSIER D'INSCRIPTION INGENIEUR NOTICE EXPLICATIVE

Vous devez compléter les cadres du dossier et apposer votre signature en fin du document.

Ecrire très lisiblement et en majuscule. Les dossiers illisibles ne seront pas traités.

Lorsqu'il vous est proposé plusieurs choix, mettre une croix dans la case correspondante à votre réponse.

CADRE 1 - N° étudiant

N° INE : Tout étudiant scolarisé dans un établissement français secondaire ou de l'enseignement supérieur possède obligatoirement ce numéro.

Si vous étiez dans un lycée français, ce numéro appelé aussi BEA figure sur le relevé de notes du BAC.

Si vous étiez dans l'enseignement supérieur français, il figure aussi sur certains documents de scolarité qui vous ont été remis. S'il ne figure pas sur la carte d'étudiant ou sur les certificats de scolarité, l'intéressé(e) doit le demander à l'établissement d'origine avant de s'inscrire à l'INSA de Rennes.

Les étudiants étrangers en provenance de leur pays et n'ayant jamais été scolarisés dans un Etablissement se verront attribuer automatiquement un numéro à leur arrivée.

Attention le chiffre zéro (0) s'écrit Ø et la lettre O s'écrit O

CADRE 2 – ETAT CIVIL

Inscrivez le premier prénom (simple ou composé) tel qu'il figure sur votre extrait d'acte de naissance, bien mettre les accents sur les prénoms.

Ville de naissance : pour les villes de Paris, Lyon et Marseille, indiquer l'arrondissement.

Attention de bien vérifier, toutes les données : nom-prénoms- date de naissance- lieu- pays figureront sur votre diplôme.

Préciser si vous êtes (seul) ou en couple et avec ou sans enfant à charge.

CADRE 3 – ADRESSE

Tout étudiant non hébergé dans une résidence INSA doit communiquer le jour de la rentrée ou à une date ultérieure son adresse à la scolarité

CADRE 5 – ANNEE EN COURS

Etudiant entrant en formation diplômante : cochez la case formation initiale, pour les personnes en alternance : cochez alternance.

Les étudiants admis en double cursus Ingénieur-Science-Po Rennes doivent cocher 1^{ère} année du cycle Ingénieur

CADRE 6 – BACCALAUREAT OU EQUIVALENCE

Si vous possédez un BAC S, veuillez cocher la case correspondante, sinon veuillez préciser votre type de bac.

Ne pas oublier d'indiquer la mention et la date d'obtention

Equivalence : si vous êtes titulaire d'un titre étranger admis en équivalence ou tout autre diplôme donnant accès aux études supérieures, vous devez l'indiquer ici sans oublier l'année d'obtention

Indiquez le type d'établissement fréquenté lors de l'obtention du titre renseigné précédemment. Indiquer le nom de l'établissement de la classe terminale pour le Bac.

Ne pas oublier la ville, le Département et pour les étrangers le pays.

CADRE 7 – CURSUS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN FRANCE

Année de 1^{ère} inscription dans l'enseignement supérieur français.

Il s'agit de l'année de première inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur en France

- soit dispensant une formation diplômante post-bac (Université, IUT, facultés privées, IUFM, Ecoles d'ingénieurs, classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs....)
- soit donnant accès aux études universitaires (ESEU, DAEU...)

Les étudiants sortant de classe terminale doivent indiquer : 2018

Les autres étudiants doivent se référer à leur entrée dans l'enseignement supérieur.

Année de 1^{ère} inscription en université française

Il s'agit de l'année de 1^{ère} inscription dans une université **publique** française (**Université, IUFM et IUT**)
Les étudiants sortant de classe de terminale doivent indiquer 2018 (année d'inscription à l'INSA)

Année de 1^{ère} inscription à l'INSA de RENNES

Il s'agit de l'année d'inscription la plus ancienne sans tenir compte d'une éventuelle interruption.

CADRE 8 – DERNIER DIPLOME OBTENU

Indiquer le dernier diplôme que vous avez obtenu. Si vous en avez plusieurs, indiquer le plus élevé. Ne pas oublier de renseigner l'établissement.

CADRE 9 – SITUATION DE L'ANNEE PRECEDENTE

Indiquer ici votre situation de l'année universitaire 2016/2017
Renseigner aussi l'établissement

CADRE 10 - SECURITE SOCIALE

Le numéro de sécurité sociale renseigné doit être votre numéro personnel et non celui du parent dont vous dépendez au regard de la sécurité sociale. Tout lycéen scolarisé dans un lycée français a reçu en terminale, un numéro d'immatriculation.

A compter du 1^{er} septembre 2018, les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur ne changent plus de régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de leurs frais de santé ; ils restent affiliés en tant qu'assurés autonomes à leur régime actuel de protection sociale, généralement celui de leurs parents, quel qu'il soit (régime général, agricole ou autre). Les étudiants déjà entrés dans l'enseignement supérieur restent affiliés pour cette année à leur centre payeur de sécurité sociale.

Les étudiants étrangers de l'Espace Economique européen (E.E.E) doivent se munir de la carte européenne de santé, et sont gérés par la CPAM.

Les étudiants étrangers hors Europe devront s'affilier à la CPAM ; pour tout étudiant arrivant avant la date de prise en charge (1^{er} septembre) il est obligatoire de prévoir une assurance privée pour toutes les dépenses de santé.

CADRE 11 - BOURSES

Si vous êtes boursier sur critère social (gouvernement Français), ou boursier campus-France, vous devez joindre **l'original** de l'avis conditionnel de bourse du CROUS ou de Campus France ou l'avis définitif de l'année à venir. Il vous permettra d'obtenir l'exonération des droits d'inscription, le jour de la rentrée.

A défaut, si vous ne pouvez produire la notification de bourses, le jour de l'inscription, vous devrez vous acquitter des droits d'inscription, il sera néanmoins possible de vous rembourser par la suite sur présentation d'un RIB au service de Scolarité.

Les étudiants peuvent se connecter sur le site du Crous « dossier social étudiant » avec leur code INE et leur mot de passe et éditer leur notification de bourse. La notification comprend votre nom, l'année universitaire, et l'échelon de bourse accordé. Toutes les notifications de bourses doivent parvenir par courrier et non par mail.

Si vous êtes boursier d'une autre académie, vous devez dès votre inscription à l'INSA, envoyer la photocopie de votre avis d'attribution conditionnelle de bourse et du certificat de scolarité au CROUS émetteur accompagné d'un courrier demandant **le transfert** de votre dossier de bourse vers le CROUS de RENNES (CROUS –DES – 7 place Hoche – CS 26428 - 35064 Rennes cedex) puis fournir ensuite à la Scolarité de l'INSA, votre avis original d'attribution.

CADRE 12 – RENSEIGNEMENTS DIVERS

Responsabilité civile : Tout étudiant doit fournir obligatoirement une assurance responsabilité civile qui le couvre en cas d'accident ou de dommage causé à autrui. Celle-ci sert aussi pour les stages en entreprise.

CADRE 13 - PROFESSIONS (catégories professionnelles)

Veuillez indiquer la profession de vos parents et cocher les codes correspondant aux catégories socioprofessionnelles ci-jointes.

Code	INTITULE	Code	INTITULE
10	Agriculteur exploitant	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
21	Artisan	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
22	Commerçant et assimilé	53	Policiers et militaires
23	Chef d'entreprise 10 salariés et plus	54	Employés administratifs d'entreprise
31	Profession libérale (médecin, notaire, avocat, architecte)	55	Employés de commerce
33	Cadres de la fonction publique (inclus officiers et élèves officiers des armées)	56	Personnels des services directs aux particuliers
34	Professeurs, professions scientifiques (inclus médecins hospitaliers, internes des hôpitaux)	61	Ouvriers qualifiés
35	Professions de l'information, de l'art et des spectacles	66	Ouvriers non qualifiés
37	Cadre administratif et commercial d'entreprise	69	Ouvriers agricoles
38	Ingénieur et cadre d'entreprise	71	Retraités, anciens agriculteurs exploitants
42	Instituteurs et assimilés (inclus Maîtres auxiliaires, Maîtres d'internat, surveillants, conseillers d'éducation)	72	Retraités, anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprises
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	73	Retraités anciens cadres et professions intermédiaires
44	Clergé, religieux	76	Retraités anciens employés et ouvriers
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillés
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales	82	Autres personnes sans activités professionnelles
47	Techniciens	99	Non renseignés

CADRE 14 - AUTRE INFORMATION

Les étudiants doivent s'engager à respecter le règlement intérieur ainsi que la charte du bon usage informatique. L'ensemble de ces documents figure sur Internet et Intranet.

NE PAS OUBLIER DE SIGNER LE DOSSIER